



AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PLAN PROVISOIRE D'AMENAGEMENT DU NUNAVUT

21 au 28 Mars 2017, 09h00 à 21h00

Salle de bal Koojesse

Frobisher Inn, Iqaluit, Nunavut

Conformément à la Partie 2 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et l'Évaluation des Projets au Nunavut (LATEPN), la Commission d'Aménagement du Nunavut (CAN) tiendra une Audience Publique sur le Plan Provisoire d'Aménagement du Nunavut de 2016, du 21 au 28 Mars 2017, de 09h00 à 21h00 chaque jour (avec des pauses pour le dîner et le souper), dans la salle de bal Koojesse de Frobisher Inn à Iqaluit. Les commentaires reçus avant et à l'audience seront pris en considération lors de la révision du PPAN et de sa soumission pour approbation finale. Une fois approuvée, le PPAN peut orienter ou limiter les utilisations des terres dans certaines parties du territoire y compris la zone de banquise côtière externe, et les projets qui sont conformes au plan peuvent empiéter sur les droits incompatibles des Inuits à l'accès pour la récolte et les camps éloignés tels que prévus aux Articles 5 et 7 de l'Accord du Nunavut.

La CAN assurera l'interprétation simultanée en Anglais, Français, Inuktitut, Inuinnaqtun et en Denesuline accours de ladite audience. Les participants inscrits présenteront leurs preuves et exposés sur le PPAN déposés auprès de la CAN avant l'Audience Publique, conformément aux Règles de Procédure des Audiences Publiques et des Examens Publics (RPAPEP) de la CAN et aux directives concernant la procédure régissant l'audience. Les Aînés et les membres du public qui ne sont pas des participants inscrits sont invités à assister à l'Audience Publique pour écouter les participants et faire leurs propres commentaires sur le PPAN dans les délais impartis. Les participants inscrits peuvent déposer des plaidoyers écrits après ladite Audience, le 21 avril 2017.

Le PPAN, Document des Options et Recommandations (2016), les Politiques, Buts, et Objectifs Généraux d'Aménagement de la CAN (2007), les *RPAPEP* et directives sur la procédure régissant l'audience, une liste préliminaire des questions à traiter à l'audience, les commentaires écrits sur le PPAN déposés par les participants, et autres documents sont disponibles pour télécharger à l'adresse suivante de la CAN : www.nunavut.ca. Pour examiner le registre public des procédures, ou pour tout autre renseignement connexe, veuillez consulter le site internet de la CAN, visiter le bureau d'Iqaluit de CAN situé à 626 Queen Elizabeth Road (Tumit Plaza) entre 08h30 et 17h00 de Lundi à Vendredi, ou communiquer avec:

Jonathan Savoy, jsavoy@nunavut.ca; Commission d'Aménagement du Nunavut, Boîte Postale: 2101, Cambridge Bay, NU X0B 0C0; Téléphone: (867) 983 4632 | Télécopieur: (867) 983-4626